



La Charte du licencié s'adresse aux joueurs, aux éducateurs, aux entraîneurs et aux accompagnateurs. Elle récapitule les droits et les devoirs d'un membre du HLHB.

Elle s'applique donc à TOUS les licenciés du club : de l'école de Hand aux seniors.

LE RESPECT

Le licencié s'engage à respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, bénévoles, chauffeurs de bus...).

- Le licencié s'engage à respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les matchs ou autres (gymnase, vestiaires, siège du club, gradins, locaux techniques...) à domicile comme à l'extérieur.
- Il s'engage à participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent à tous les matchs lorsqu'il est convoqué (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche).
- Il doit répondre aux lettres d'information contenant un coupon-réponse (réponse positive ou pas)
- Il s'engage à prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements.
- Les parents s'engagent à participer aux transports lors des déplacements.

LA PONCTUALITE

- Le licencié s'engage à respecter les horaires des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous.
- Chaque adhérent se doit d'être en tenue de sport avant le début du créneau d'entraînement (chaussures de sport, survêt/short, t-shirt, sweat : pas de jean...).
- Chaque adhérent se doit d'être présent aux rencontres avec son équipement complet : maillot, short, gourde.

L'HYGIENE DE VIE

- Le licencié est tenu d'avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements. Il ne peut pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant.

LA DISCIPLINE

- En cas de disqualification directe (carton rouge) le Bureau Directeur décide des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières.
- Dans tous les cas (sauf action de jeu), le joueur est suspendu automatiquement par le club jusqu'à la notification de l'instance fédérale en charge du dossier.
- Si cette décision est assortie d'une amende financière, elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur.

Le Hennebont-Lochrist Handball s'engage à proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement, à faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles, à assurer les entraînements par des entraîneurs, à proposer des activités supplémentaires (tournois, rassemblements...) mais aussi à informer ses licenciés sur la vie du club.

Se licencier au Hennebont-Lochrist Handball, c'est accepter un Contrat pour la saison entière.

Nom du licencié :

Si le licencié est mineur

Prénom du licencié :

Nom du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Signatures :

Du licencié avec la mention «lu et approuvé »

Du représentant légal avec la mention «lu et approuvé »